

23072026_03

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NOAILHAC**

Séance du 23 juillet 2026

Nombre de Conseillers

- en exercice 15
- présents 11
- votants 14
- Excusés 4
- (dont 3 procurations)
- Absent

L'an deux mille vingt-six, le 23 juillet, à vingt heures quinze le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Christiane MADAULE, Maire

Date de la convocation : 16 juillet 2026
Date d'affichage : 16 juillet 2026

Étaient présents : Mmes : Christiane MADAULE ; Mme Jocelyne GALINIER ; Martine CROS ; Séverine GARCIA VAYSSE ; Claudine SERRA ; Josiane BALZAN
Mrs : Christophe BRENAC ; Vincent COUSINIÉ ; Benoit OULES ; Olivier CHEREL ; Maxime LAURENT

Excusés : Mme Angeles DESCATOIRE (procuration à Mme Martine CROS) ; M Serge BARBASTE (procuration à Mme Christiane MADAULE) ; Mme Manon SICARD (procuration à M Maxime LAURENT) ; M André LOPEZ

Mme Jocelyne GALINIER a été élue secrétaire de séance

**Opération d'investissement
Travaux de voirie : route de la Blazié - Pluvial rue de la Rive
Climatisation des salles de classe et de motricité de l'école**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que, lors de l'envoi de la convocation, il avait été proposé d'intégrer au budget communal, par décision modificative, les nouveaux projets d'investissement suivants :

- **Travaux de voirie (Route de la Blazié) : 56 262,00 € TTC**
- **Travaux d'eaux pluviales (Rue de la Rive) : 3 102,00 € TTC**
- **Climatisation des salles de classe et de motricité de l'école : 10 984,00 € TTC**

Elle rappelle qu'en début de séance du Conseil Municipal de ce jeudi 23 juillet, l'assemblée a accepté la proposition d'ingénierie formulée par M. CLANET.

Par conséquent, il est prévu de confier à ce dernier l'instruction de ces trois dossiers. Cette démarche permettra d'inscrire ces opérations d'investissement de manière précise dans le budget communal, au moyen d'une décision modificative qui sera soumise lors d'un prochain conseil. Dans l'immédiat, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur les devis présentés pour ces opérations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (dont 3 voix par procuration)

- D'accepter les devis présentés pour les projets susmentionnés.
- D'autoriser Mme le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette affaire.

Jocelyne GALINIER
Secrétaire de Séance

Christiane MADAULE
Maire



Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures